



# PCI et Plan Local de prévention et de maîtrise des Epidémies (PLE) en établissement médico-social :



# Le contexte de mise à jour



# Le contexte de mise à jour



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

17/03/2023

**ACTUALISATION DES CONSIGNES D'ISOLEMENT ET DE DEPISTAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ACCOMPAGNANT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Haut Conseil de la Santé Publique**

Le Président  
N° 23-000457

Paris, le 26 janvier 2023

Monsieur le Directeur général,

Par courrier électronique daté du 25 janvier 2023, vous avez saisi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) afin qu'il se prononce sur l'opportunité de mettre ou non à jour la matrice décisionnelle n°1 figurant dans le rapport du HCSP du 15 juin 2022 relatif à l'actualisation de la définition de cas de Covid-19 et des contacts à risque.  
(<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1246>).

Point au 6/04/2023 pour la semaine 13-2023 (du 27/03/2023 au 02/04/2023)

**Surveillance des pathologies respiratoires**

**GRIPPE ET SYNDROME GRIPPAL** (p. 2)



Evolution régionale : Fin de l'épidémie

Phases épidémiques (Bronchite / grippe et syndrome grippal) :  
Pas d'épidémie  
Pré ou post épidémie  
Épidémie

**COVID-19** (p. 3)

Circulation virale (SI-DEP) : ↗

Recours aux soins d'urgence : ↗

Activité hospitalière (SI-VIC) : →

**Autres surveillances**

**GASTRO-ENTERITE** (p. 4)

Evolution régionale : →

- Activité faible en médecine libérale (SOS Médecins) et faible en médecine hospitalière (réseau Oscour®).

**MORTALITE TOUTES CAUSES** (p. 5)

Effectif hebdomadaire de décès tous âges/65 ans et plus jusqu'en semaine 12-2023 : ↘

**Fait marquant**

**Variole du singe : point de situation en France au 23 mars 2023**

Santé publique France publie un point de situation au 23 mars 2023 sur les cas de variole du singe, suite au signalement et à l'investigation de cas groupés en région Centre-Val de Loire : [lien](#)

**Cocaïne en France : consommation et passages aux urgences en hausse**

A l'occasion de la sortie du rapport de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) sur l'évolution de l'offre et de la consommation de cocaïne en France entre 2000 et 2022, Santé publique France publie des données inédites des passages aux urgences en lien avec l'usage de cocaïne. Ces résultats mettent en lumière une augmentation forte et continue sur la période 2010-2022, et ce quelle que soit la région : [lien](#)

**Maltraitance intrafamiliale envers les enfants et les adolescents en France : renforcer les connaissances scientifiques pour mieux guider l'action publique**

Santé publique France a réuni, les 30 et 31 mars 2023, les équipes de recherche, les administrations, les producteurs et utilisateurs de données, ainsi que des professionnels exerçant dans le champ de la santé, de la justice et du social afin d'échanger sur les travaux en santé publique et en épidémiologie de la maltraitance et proposer des pistes d'action pour les années à venir : [lien](#)

Le point épidémio



# Principes Généraux de la Nouvelle stratégie de prévention grippe et Covid

- Comme préconisé par le HCSP (courrier du 26 janvier 2023) :
  - approche commune devant des manifestations cliniques évocatrices d'infection respiratoire virale
  - promotion des règles « universelles d'hygiène respiratoire » (Précautions Standard)

- La PCI de ces **infections respiratoires virales** repose sur l'application stricte des mesures barrières

- Port du masque
- Hygiène des mains SHA
- Aération

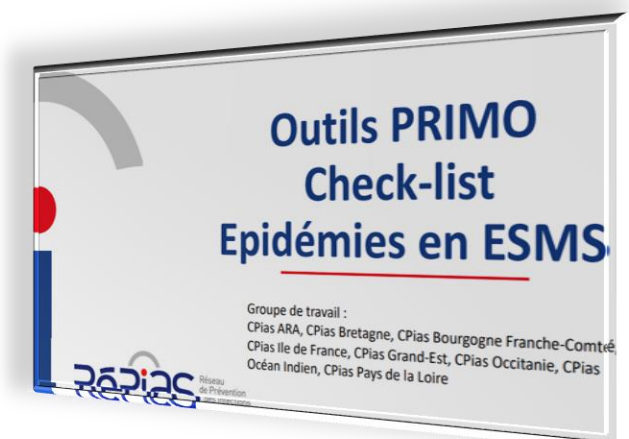


# Mise à jour du Plan local de prévention et de maîtrise des Epidémies des établissements médico-sociaux

- Prise en compte des dernières consignes du Ministère en date du 17 mars 2023



- Harmonisation avec Mission Nationale PRIMO



E. Sariviere CPIas Occitanie Journée de prévention du risque infectieux en MAS et FAM et IEM 22 juin 2023 31470

Fontenilles

# Plan local de prévention et de maîtrise des Epidémies des établissements médico-sociaux

Mise à jour  
Mars 2023

Plan local de prévention  
et de maîtrise des épidémies  
des établissements médico-sociaux



Les points-clés

Mars 2018  
MAJ septembre 2020  
MAJ août 2021  
MAJ Mars 2023

- ✓ Partie générale du PL
- ✓ Fiches et check liste Covid-19,IRA
- ✓ **Nouveautés :**

- Coordonnées

- ✓ Plateformes covid-PA
- ✓ EMH
- ✓ EMA



[Plan local de gestion des épidémies en EMS - Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins \(cpias-occitanie.fr\)](http://cpias-occitanie.fr)

E. Sariviere CPias Occitanie Journée de prévention du risque  
infectieux en MAS et FAM et IEM 22 juin 2023 31470

Fontenilles

# PLE : rappel des aspects généraux

## 1<sup>er</sup> Niveau

- ✓ **Renforcer les mesures d'hygiène de base**
- ✓ **Mettre en place les Précautions Complémentaires (PC)**
- ✓ **Evaluer la situation**, valider les critères d'une épidémie
- ✓ **Déclencher l'alerte** : signalement interne
- ✓ **Identifier les expertises**: EPSPA (l'Équipe Parcours Santé Personnes Âgées), EMH (Equipe Mobile d'Hygiène)-EOH (Equipe Mobile d'Hygiène) (ou CPias), EMA (Equipe Mobile d'Antibiothérapie), labo
- ✓ **Communication** (tous les professionnels, les bénévoles, les résidents, les visiteurs)

## 2<sup>ème</sup> Niveau

- ✓ **Réunir la cellule de crise** : composition et outils à disposition
- ✓ **Décider et mettre en œuvre** des mesures de 2<sup>ème</sup> voire 3<sup>ème</sup> intention
  - adaptées à la situation et limitées dans le temps
  - sur tout l'établissement ou par secteur
  - proportionnées en terme de balance bénéfice/risque
- ✓ **Signaler** sur le portail de signalement

# MAJ Fiche reflexe Covid-19



## Marche en avant

- Si nécessaire sectorisation des résidents et professionnels



## Repas pris en chambre

- Activités suspendues ou organisées en bulles sociales limitant le nombre de résidents contacts (dans secteurs concernés)



## Organiser les visites

- Avec respect des gestes barrières pendant la durée de l'épidémie





**EPI appropriés en fonction du soin réalisé (fiche PRIMO EPI, affiche CPias)**

Masques FFP2 réservés aux soins à risque d'aérosolisation et étanchéité vérifié par Fit check



**Informers les professionnels des critères de levée des mesures COVID**



**Professionnels : renforcer la vigilance en dehors des temps de soin (pauses, vestiaire, covoiturage...)**



Dépistage cas contact:

Pas de dépistage, si asymptomatique: respect des mesures barrières ( masque+++)

Dépistage recommandé si apparition symptômes



Affichage des mesures à suivre

Mise à disposition de SHA et de masques à l'entrée de l'établissement ou du secteur concerné

PEC selon  
principe de  
marche en  
avant

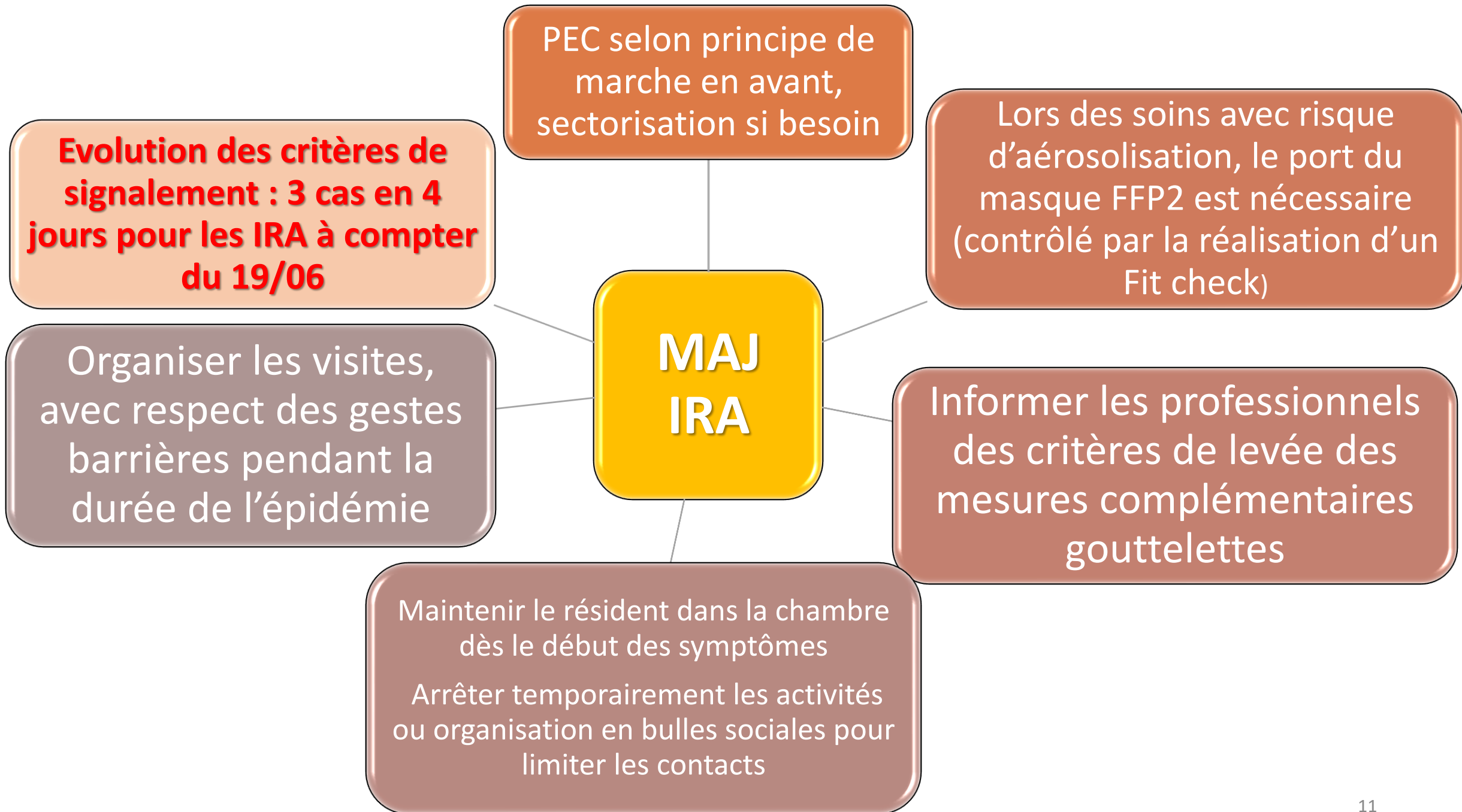
Coprocultures chez au moins 3  
résidents, rapidement acheminées  
au laboratoire habituel, pour  
recherche virale **dont le Norovirus**  
(à indiquer sur le bon de  
demande). **Si non disponible**  
**envoi d'échantillon de selles au**  
**CNR des virus entériques (Dijon)**

**MAJ**  
**GEA**

Gestion des excréta :  
Utiliser des sachets protecteurs  
avec gélifiant de bassins et/ou de  
chaises percées  
préférentiellement à l'utilisation  
d'un lave-bassins et appliquer un  
nettoyage-désinfection de bas  
niveau par essuyage.  
Ne jamais utiliser de douchette ni  
douche du résident pour rincer les  
bassins et les seaux

Organiser les visites, avec  
respect des gestes  
barrières pendant la durée  
de l'épidémie

Éliminer les protections souillées  
dans un sac fermé avant la sortie  
de la chambre, selon la  
procédure de l'établissement,  
pas de stockage dans la chambre



# Les coordonnées indispensables

## Fiche réflexe : l'alerte

### → Signalement interne : qui dois-je contacter ?

Nom	Tél	Fax	Mail

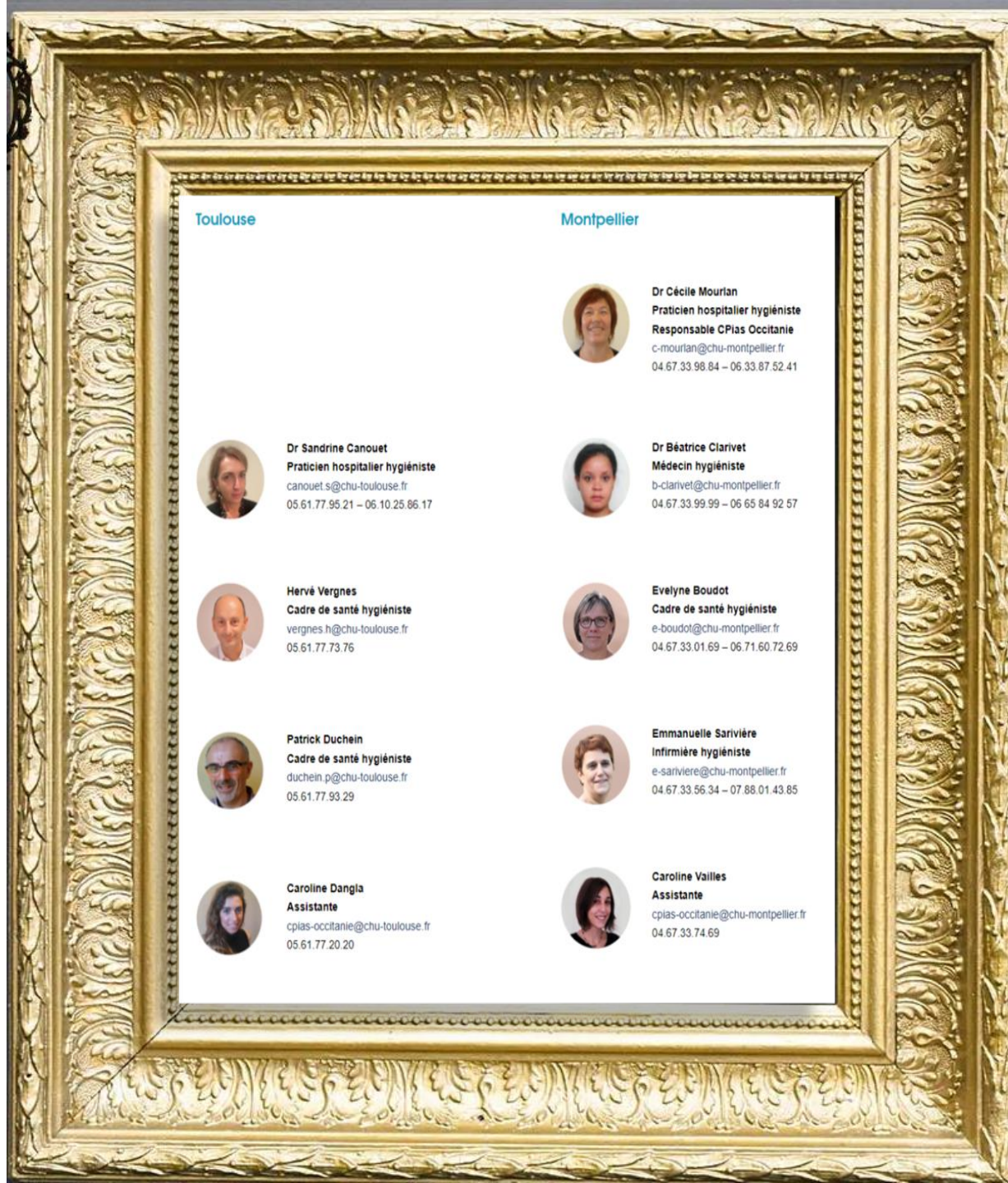
### → Expertise extérieure

Nom	Tél	Fax	Mail
EMH ou EOH : à compléter			
EMA : à compléter			
EPS-PA : à compléter			
<b>CPIAS Occitanie Toulouse Montpellier</b>	<b>05 61 77 20 20 04 67 33 74 69</b>	<b>05 61 77 20 46 04 67 33 75 81</b>	<a href="mailto:cpias-occitanie@chu-toulouse.fr">cpias-occitanie@chu-toulouse.fr</a> <a href="mailto:cpias-occitanie@chu-montpellier.fr">cpias-occitanie@chu-montpellier.fr</a>
<b>CVAGS (Toulouse)</b>	<b>0 800 301 301</b>	<b>05 34 30 25 86</b>	<a href="mailto:ars31-alerte@ars.sante.fr">ars31-alerte@ars.sante.fr</a>
<b>Cellule régionale SpE Occitanie</b>	<b>05 34 30 25 25</b>	<b>05 34 30 25 32</b>	<a href="mailto:occitanie@santepubliquefrance.fr">occitanie@santepubliquefrance.fr</a>

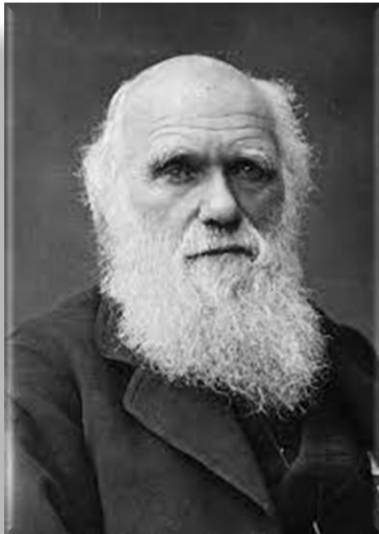
A l'aide ...Un autre «outil »



E. Sariviere CPias Occitanie Journée de prévention du risque  
infectieux en MAS et FAM et IEM 22 juin 2023 31470  
Fontenilles



# Mise à jour oui ... mais



*La PCI est  
un perpétuel  
recommencement...*

Version  
N° ????



# PLE ...

**CPIas Occitanie**

## CAS ISOLE DE GALE

**Précautions à prendre**

Précautions complémentaires CONTACT GALE dès la suspicion du cas

Signalisation sur la porte de la chambre, planning, dossier...  
Application des mesures jusqu'à 48 h après le traitement

**Organisation**

- Privilégier le matériel à usage unique et individualiser le matériel réutilisable.
- Prévoir des dotations complémentaires en matériel à usage unique (surblouse, gants...) et du désinfectant antiparasitaire. **Limiter le stock de matériel à usage unique dans la chambre aux besoins d'une journée.**

**Recommandations aux soignants et aux intervenants externes**

- Port des gants et surblouse à manches longues dès l'entrée de la chambre +/- tablier plastique à UU si soins mouillants ou souillants, à retirer avant la sortie de la chambre.
- **Lavage des mains au savon doux** puis friction hydro-alcoolique des mains (FHA en 1<sup>re</sup> intention non efficace sur le sarcopte).

**Gestion de l'environnement et du matériel**

- Dépoussiérage minutieux élargi (intérieur et extérieur des meubles).
- Surfaces et sols : réaliser **1 fois par jour l'entretien avec un détergent-désinfectant.**
- **Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable quotidiennement au détergent-désinfectant. Pour le matériel en tissu ou absorbant (tensionnaire, sangle litte-malade...), appliquer un désinfectant antiparasitaire.** Placer le matériel dans un sac plastique identifié et le laisser en contact avec le désinfectant antiparasitaire selon la durée préconisée par le fabricant.

**Gestion du linge et des déchets**

- Réaliser le traitement du linge dans les 12 h après la prise médicamenteuse.
- **Port de surblouse à UU + gants obligatoires** pour les personnels assurant le traitement du linge.
- **Traitement de la literie (matelas, oreillers, traversins housés)** : Si housse en bon état, entretien au détergent désinfectant. Si housse dégradée : traiter la housse avec l'antiparasitaire, la plier côté contaminé vers l'intérieur et l'évacuer en ordures ménagères. Traiter ensuite la face exposée de la literie avec l'antiparasitaire et la retourner, mettre la nouvelle housse. Respecter un délai de 12 h avant de la réutiliser.
- **Literie** : Pendant la durée du traitement, changer quotidiennement les draps, taies d'oreillers...
- Conditionner le linge en emballage étanche. **Ne pas le stocker dans la chambre.**
- **Linge lavable à une t° ≥ à 60 °C** : l'évacuer rapidement par le circuit habituel du linge selon le protocole de l'EMS.
- **Linge lavable à une t° ≤ à 60 °C** : mettre le linge dans un sac, le pulvériser avec un produit acaricide, fermer le sac, attendre le temps préconisé par le fabricant puis circuit habituel de traitement du linge. Port d'un masque pour les personnes chargées de cette tâche et ouverture des fenêtres.
- **Linge lavable à une t° ≤ à 60 °C et en l'absence de produit acaricide**, placer le linge dans un sac plastique fermé, pendant 3 jours pour une gale commune, pendant 8 jours pour une gale profuse.
- **Ne pas oublier de traiter les objets en tissus non lavables** : coussins, peluches, pantoufles, assises de chaises,...
- Si le linge personnel est confié à la famille, réaliser une mise en quarantaine d'au moins 72 heures dans un sac plastique fermé, identifié. Il est important de traiter en même temps vêtements et linge de lit utilisés depuis les dernières 72 heures (10 jours pour une gale profuse).

**ATTENTION** : Certains acaricides vendus en supermarché peuvent avoir une composition comparable à ceux vendus en pharmacie. Cependant ils sont vendus pour traiter les acariens de la literie et des poussières de maison et aucun test spécifique n'a été effectué sur le cas particulier de la gale.

MAJ: Août 2020

**CPIas Occitanie**

## EPIDEMIE DE GALE

**Précautions à prendre**

Signalisation sur la porte de la chambre, planning, dossier...  
Application des mesures jusqu'à 48 h après le traitement

**Pour chaque cas de gale, appliquer les précautions complémentaires contact Gale (cf. fiche « CAS ISOLE DE GALE »).**

**Organisation**

**En complément de ces mesures :**

1. **Signaler dès l'apparition du premier cas** : le signalement en interne doit être effectué en parallèle avec le signalement possible au médecin et à l'infirmier coordonnateur, à la direction. Informer l'ensemble des intervenants extérieurs, pour une recherche active d'autres cas et pour limiter l'impact de l'épidémie. Le responsable de la lingerie, du service d'entretien (CJ) sans oublier le responsable de la cuisine.
2. **Constituer une cellule de crise** réunissant les instances de l'établissement (direction, infirmier coordonnateur, médecin, responsable de la lingerie, du service d'entretien, CJ) sans oublier le responsable de la cuisine.
3. **Effectuer un bilan de l'épidémie** : Comptabiliser et identifier les cas confirmés, les personnes à risque de contamination, les sujets contacts. Ce recensement inclut les personnes intervenant dans la chambre malade.
4. Identifier le cas échéant les personnes à risque de contamination. Renforcer l'hygiène personnelle. Limiter les déplacements des personnes à risque. Éviter les contacts directs et indirects.

**de traiter les personnes, le linge et l'environnement**

collectivité malades ou non malades mais

intentes et les personnes ayant eu un contact cutané prolongé

osique ou d'épidémie importante, toutes les personnes atteintes et les professionnels vivant ou travaillant dans la collectivité sans oublier les personnes à risque (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cercles, voire les visiteurs => 3<sup>e</sup> cercle

ent collectif après s'être doté de moyens humains et matériels suffisants (linge, produit acaricide...) et du stock de médicament nécessaire pour traiter l'ensemble des personnes recensées.

semble des professionnels (présents et absents) et visiteurs.

en prise du traitement médicamenteux pour tous le même jour

**Mettre en place des mesures environnementales**

Le traitement du linge est indispensable au succès thérapeutique et indissociable du traitement individuel.

Réaliser le traitement du linge dans les 12 h après la prise médicamenteuse : en cas de gale commune, inclure tout le linge utilisé depuis 48 à 72 h. En cas de gale profuse ou hyperkératosique, inclure tout le linge utilisé depuis 8 à 10 jours. Cf traitement du linge « cas isolé de gale ».

Traitement de l'environnement : dépoussiérage minutieux élargi (intérieur et extérieur des meubles). Surfaces et sols : réaliser **1 fois par jour l'entretien avec un détergent-désinfectant.**

*In cours*

**CPIas Occitanie**

### CHECK LIST GALE

A remplir dès la confirmation du premier cas et en cas d'épidémie

EMS :  
Check-list remplie le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
<b>Pour les personnes symptomatiques (dès l'apparition du cas)</b>		
Mise en place des précautions complémentaires Contact Gale (blouses manches longues, gants, savon doux)		
Eviction des activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Maintien en chambre y compris pour les repas et réduction des déplacements au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs...) avec <b>lavage au savon doux</b>		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole		
Traitement de l'environnement (mobilier en tissu, matelas, oreillers...) selon protocole		
Maîtrise des visites et information des proches		
<b>Recherche étiologique</b>		
Diagnostic par médecin traitant ou dermatologue		
Recherche du sarcopte par prélèvement cutané		
<b>Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps</b>		
Disponibilité des consommables barrières (blouse à manches longues, gants)		
Disponibilité du traitement curatif oral et/ou local selon la prescription du médecin traitant		
Disponibilité des produits acaricides et du linge		
Date du traitement curatif selon prescription médicale : 1 <sup>re</sup> prise et 2 <sup>e</sup> prise (entre J8 et J14) - oral et/ou local		
Organisation du traitement de l'environnement maxi 12 h après le traitement curatif		
Information des mesures de protection à prendre par le personnel de la blanchisserie interne ou externe		
<b>Pour le personnel symptomatique</b>		
Traitement et éviction de 48 à 72 h après la prise du traitement		
Traitement environnemental et des tenues du vestiaire		
<b>Informations</b>		
Information direction, cadre de santé, IDEC		
Information médecin coordonnateur		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes de la structure		
<b>Surveillance</b>		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

# Nouvelle évolution Air/Gouttelette

**Nouvelles  
recommandations sur le  
risque de transmission  
aéroportée SF2H 2024**

Notion de **précautions complémentaires Air/gouttelettes**  
abandonnée au profit de la notion de

## **transmission respiratoire**

Modulée par:

- ✓ la distance d'émission (courte, moyenne ou longue)
- ✓ la gravité de la maladie
- ✓ la qualité de la ventilation

- ✓ Applicables facilement
- ✓ Modulables selon le contexte de l'établissement

Orientations suite aux connaissances croissantes et parfois récentes sur la transmission respiratoire amènent à un changement de paradigme en matière de recommandations:

- La notion de continuum particulaire et de l'excrétion respiratoire
- L'impact des caractéristiques du microorganisme en cause : virulent ou pas...
- Les caractéristiques de l'émetteur et de l'hôte : présence ou pas de signes cliniques...
- Conditions environnementales dans la transmission



# Où trouver le PLE?

The screenshot shows the CPIAS Occitanie website interface. The top navigation bar includes links for 'QUI SOMMES NOUS?', 'ANNUAIRE', 'EMPLOI', and 'LIENS'. The main header area is titled 'Outils CPIAS Occitanie'. On the left, a dark blue sidebar contains a menu with the following items: 'Animation – Formation', 'Surveillance et évaluation', 'Alerte et signalement', 'Outils' (highlighted in yellow), 'Agenda', 'Actualités', 'CRAtb Occitanie', 'Soins de Ville', and 'Usagers'. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Transmission croisée' and features an icon of two hands shaking. It lists several items, with 'Épidémie' underlined in red. The right column is titled 'Soins' and features an icon of a person wearing a mask. Below the 'Soins' section, there is an icon of a syringe and a section titled 'Vaccination'.

QUI SOMMES NOUS ? ANNUAIRE EMPLOI LIENS

## Outils CPIAS Occitanie

Animation – Formation >

Surveillance et évaluation >

Alerte et signalement >

**Outils** >

Agenda

Actualités

CRAtb Occitanie

Soins de Ville

Usagers

### Transmission croisée

- Monkeypox virus (variole du singe)
- Covid-19
- Kit BHRe en établissement de santé
- Traitement des dispositifs médicaux réutilisables en EMS
- Précautions standard / Précautions complémentaires
- Épidémie
- Ectoparasitose cutanée
- BMR-BHRe en EMS, mode d'emploi

### Soins

- **[Nouveau !]** Fiche humidificateur
- Cathéters
- Douche préopératoire
- Soins d'hygiène des pieds

### Vaccination

- **[Nouveau !]** Campagne vaccination grippe, covid-19 (2022-2023) : pourquoi je me fais vacciner ?
- **COVID** – Quand faire la dose de rappel ? Récapitulatif de l'ensemble des schémas vaccinaux possibles (MAJ le 16/06/2022)

# Où trouver le PLE ?



QUI SOMMES NOUS ?

AN

## Épidémie

Animation – Formation >

Surveillance et évaluation >

Alerte et signalement >

Outils >

Agenda

- Affiches « Prévenir la grippe et les infections respiratoires aiguës » (2019)
- [Plan local de prévention et de maîtrise des épidémies des établissements médico-sociaux \(mis à jour août 2021\)](#)
- Affiche de prévention des épidémies hivernales en EHPAD et autres établissements (2017)
- Plan local de prévention et de maîtrise des épidémies des établissements de santé (2012)

# Où trouver le PLE ?

QUI SOMMES NOUS ? ANNUAIRE EMPLOI LIENS

## Plan local de gestion des épidémies en EMS

Animation – Formation >  
Surveillance et évaluation >  
Alerte et signalement >  
Outils >  
Agenda  
Actualités  
CRAtb Occitanie

Soins de Ville  
Usagers

**Plan local de gestion des épidémies en EMS**

Afin d'aider les établissements médico-sociaux à mettre en place leur plan local de gestion des épidémies, le CPIAS Occitanie vous propose un guide.

Ce document comporte une partie sur l'organisation générale à mettre en œuvre pour gérer au mieux une épidémie survenant dans le contexte d'un établissement médico-social :

- aspects généraux du plan local de gestion des épidémies,
- prérequis nécessaire en matière de prévention des IAS,
- les mesures de premier niveau à mettre en place en urgence puis de second niveau en cas de propagation de l'épidémie.

Documents en lien

- ▶ Plan local de gestion des épidémies

E. Sariviere CPIas Occitanie Journée de prévention du risque infectieux en MAS et FAM et IEM 22 juin 2023 31470

Fontenilles



*Merci*

[www.cpias-occitanie.fr](http://www.cpias-occitanie.fr)

**SITE TOULOUSE**

05.61.77.20.20

[cpias-occitanie@chu-toulouse.fr](mailto:cpias-occitanie@chu-toulouse.fr)

**SITE MONTPELLIER**

04.67.33.74.69

[cpias-occitanie@chu-montpellier.fr](mailto:cpias-occitanie@chu-montpellier.fr)